

et les terrasses. Ceux qui existent à Saint-Jean et ailleurs, ne doivent être considérés que comme provisoires ; tous les édifices de cette province ont eu le malheur d'être ruinés ou inachevés, de sorte qu'il est impossible d'admettre que ce soit de parti pris qu'on les ait fait comme ils sont. Tout le monde sait que la toiture en tuiles creuses est d'un entretien dispendieux et ne répond pas en définitive à une durée monumentale.

Ainay a des traces de toitures anciennes assez rapides ; Sainte-Blandine aussi, Saint-Jean a son pignon du XV^e siècle ; c'est tout. Tous les autres édifices ont des couvertures dont la charpente ne date pas de plus de deux siècles.

Il faut donc tout bonnement penser qu'on a fait des couvertures plates pour aller au plus court et à l'économie, mais qu'on n'a pas calculé que ce genre s'arrangeait mieux avec le paysage et avec le ciel.

Si Lyon est une ville du midi on ne s'en aperçoit guère, grâce à la neige et à la pluie ; et, j'imagine que les toits pointus y seraient aussi bien placés qu'à Chalon ou à Chambéry.

Je reviendrai sur ce sujet à propos des clochers et des flèches qui sont aussi refusées à Lyon.

Je ne sais trop pourquoi vous pensez que le diocèse de Lyon a la sagesse d'avoir des autels d'une plus grande simplicité que les autres. Il ne nous en reste guère d'anciens. J'approuve fort qu'ils soient simples, à la manière du maître-autel de Cologne au moins. Un parement d'étoffe, c'est quelque chose, quand l'autel est en bois ou en pierre simple, mais cela ne suffit pas ; aucune règle n'a jamais empêché d'employer le marbre et d'en sculpter les faces. La simplicité dont je parle doit empêcher les gradins répétés et les cierges trop nombreux, les fleurs, etc. Un tabernacle et une exposition monumentalement profilés (lesquels sont deve-